Collège Louis Pasteur
académie Poitiers
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chasseneuil, le 11 octobre 2018

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Conformément au décret du 30 août 1985, le Conseil d'Administration doit comprendre 7 représentants de parents d'élèves titulaires ou suppléants.
Pour élire ces représentants, **chaque parent** dispose d'**un** bulletin de vote (quel que soit le nombre d'enfants inscrits au collège).

Vous pouvez voter :
- soit au collège, **le vendredi 12 octobre 2018 de 13H00 à 17H15**,
- soit par correspondance, en utilisant le matériel de vote distribué à chaque élève.

Dans ce dernier cas :
1) Placez le bulletin de vote dans **la petite enveloppe bleue** qui vous est fournie et **sur laquelle il ne faut rien écrire**. Le bulletin de vote ne doit comporter ni surcharge, ni rature, aucun nom ne doit être rayé sinon le vote sera nul.
2) Glissez cette enveloppe bleue dans **l'enveloppe pré-imprimée** sur laquelle est écrit au recto la mention : « Election des représentants des parents d'élèves ». Au verso, inscrivez vos nom, prénom, adresse, nom de l'enfant et classe ainsi que votre signature.

Cette enveloppe adressée à Mme la Principale du Collège, **pourra être envoyée :**
- soit par la Poste (à l'adresse du collège - Ne pas oublier de timbrer)
- ou apportée par votre enfant qui la déposera dans l'urne prévue à cet effet en vie scolaire:

du lundi 08 octobre au vendredi 12 octobre 2018.

Les votes par correspondance devront arriver avant le début du scrutin, c'est-à-dire avant le 12 octobre à 13h00.
Le dépouillement aura lieu le 12 octobre à l'issue du scrutin.
La participation des représentants de parents d'élèves au C.A et toutes les instances de l'établissement reste en gage de votre implication dans la vie du collège et, à ce titre, représente un moment essentiel.

La Principale
Isabelle BÉGUÉ

Collège Louis Pasteur
académie Poitiers
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chasseneuil, le 11 octobre 2018

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Conformément au décret du 30 août 1985, le Conseil d'Administration doit comprendre 7 représentants de parents d'élèves titulaires ou suppléants.
Pour élire ces représentants, **chaque parent** dispose d'**un** bulletin de vote (quel que soit le nombre d'enfants inscrits au collège).

Vous pouvez voter :
- soit au collège, **le vendredi 12 octobre 2018 de 13H00 à 17H15**,
- soit par correspondance, en utilisant le matériel de vote distribué à chaque élève.

Dans ce dernier cas :
3) Placez le bulletin de vote dans **la petite enveloppe bleue** qui vous est fournie et **sur laquelle il ne faut rien écrire**. Le bulletin de vote ne doit comporter ni surcharge, ni rature, aucun nom ne doit être rayé sinon le vote sera nul.
4) Glissez cette enveloppe bleue dans **l'enveloppe pré-imprimée** sur laquelle est écrit au recto la mention : « Election des représentants des parents d'élèves ». Au verso, inscrivez vos nom, prénom, adresse, nom de l'enfant et classe ainsi que votre signature.

Cette enveloppe adressée à Mme la Principale du Collège, **pourra être envoyée :**
- soit par la Poste (à l'adresse du collège - Ne pas oublier de timbrer)
- ou apportée par votre enfant qui la déposera dans l'urne prévue à cet effet en vie scolaire:

du lundi 08 octobre au vendredi 12 octobre 2018.

Les votes par correspondance devront arriver avant le début du scrutin, c'est-à-dire avant le 12 octobre à 13h00.
Le dépouillement aura lieu le 12 octobre à l'issue du scrutin.
La participation des représentants de parents d'élèves au C.A et toutes les instances de l'établissement reste en gage de votre implication dans la vie du collège et, à ce titre, représente un moment essentiel.

La Principale
Isabelle BÉGUÉ